

Domaine Santé

Filière Technique en radiologie médicale

Radiologie diagnostique et interventionnelle 2

1. Caractéristiques du module

Code : S.RM.SO371.2101.F.13

Degré d'études : Bachelor Master

Année académique : 2020-2021

Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Crédits ECTS : 7

Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module optionnel
 Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Catégorie : Module principal Core course Module lié au module principal Related course Module facultatif ou complémentaire Minor course

Niveau : Module de base Module d'approfondissement Module avancé

Statut didactique : Module type M1 Module type M2 Module type M3

Organisation temporelle : Module sur 1 semestre Semestre d'automne
 Module sur 2 semestres Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : Français Allemand Anglais

2. Prérequis

Avoir validé tous les modules théoriques de la 1^{ère} année Bsc et la FP 1 Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis
 Autres :

3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

Rôles majeurs exercés (Référence : Frank, J.R. (2005). *Le Cadre des compétences des médecins CanMEDS. L'excellence des normes, des médecins et des soins*. Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada)

Rôle d'expert Rôle de manager Rôle d'apprenant et de formateur
 Rôle de communicateur Rôle de promoteur de la santé Rôle de professionnel
 Rôle de collaborateur

Vignettes (uniquement pour les M1)

- Vignettes RDGI (vignette 1 : thorax médicalisé ; RDGI vignette 2 : patient algique)
- Vignettes TDM (vignette 2 thorax natif ; vignette 3 : colono virtuelle ; TDM vignette 4 : Abdominal low-dose ; TDM vignette 7 : protocole vasculaire ; vignette 8 : angio-CT ; vignette 10 : angio-CT coronaires)
- Vignettes IRM (vignette 2 : Neuro-protocole sep)

Compétences principales visées (Référence: Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (KFH). (2009). *Projet compétences finales pour les professions de la santé HES [Rapport final]*)

Objectifs généraux du module

- Mettre en œuvre, par l'expérimentation; les bases méthodologiques, techniques et organisationnelles nécessaires au processus de réalisation des examens à visée diagnostique et interventionnelle en RDGI, TDM et IRM.
- Les acquis d'apprentissage sont décrits dans les syllabus respectifs.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

Les contenus d'apprentissage et les productions attendues sont décrits dans les syllabus respectifs

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours magistraux
- Ateliers d'étude de clichés
- Ateliers d'habiletés cliniques
- Travaux dirigés
- Travaux pratiques
- Cours pratiques
- Pratiques simulées

Exigences de fréquentation :

- Pour les modalités pédagogiques suivantes, la présence ainsi que la participation sont obligatoires à 100% : pratiques simulées, ateliers d'habiletés cliniques et cours pratiques.
Le non-respect de cette exigence sera sanctionné par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation.
L'étudiant-e obtient la note F.
- Pour les autres modalités pédagogiques, un taux de présence inférieur à 80% et/ou une participation jugée insuffisante ou inadéquate sont sanctionnés par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation. L'étudiant-e obtient la note F.
Pour les absences sur motif valable, les modalités de rattrapage seront à définir par le responsable du module.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. des évaluations écrites
- B. des examens oraux
- C. des examens en situation
- D. autres

Le détail ainsi que l'énoncé des coefficients figurent dans les syllabus accessibles aux étudiants sur la plateforme Cyberlearn Moodle

- Période: 3^{ème} et 4^{ème} semestres (+ évaluation en cours de semestre)

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A), (B), (C) et (D) ci-dessus RDGi, CT et IRM, en tenant compte des coefficients attribués, soit 1 pour le RDGi, 2 pour le CT et 1 pour l'IRM. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition**Remédiation**

Remédiation possible en cas de note Fx au module Pas de remédiation

- Modalités : à définir en fonction des insuffisances
- Période: à définir

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

- Modalités : La répétition peut prendre une forme particulière (projet individuel par exemple) ; les apprentissages attendus correspondront aux objectifs fixés et aux compétences visées. Les modalités seront précisées dans le document écrit et signé dont il est question ci-dessous
- Période: à définir

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

- Une bibliographie sera présentée aux étudiants au début du module et complétée durant le module.
- Elle figure dans les syllabus respectifs.

8. Responsable du module et enseignants

Responsables : RDGI : M. Basler, TDM : A. Stöckli, IRM : C. Gaignot

Enseignants :

- Ils sont nommés dans les syllabus respectifs.